

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

WT/LDC/HL/21

28 octobre 1997

(97-4715)

Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées
en faveur du développement du commerce des
pays les moins avancés

Original: anglais

**DECLARATION DES PAYS AFRICAINS CONCERNANT LA REUNION
DE HAUT NIVEAU SUR LES MESURES INTEGREES EN FAVEUR
DU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DES PAYS
LES MOINS AVANCES**

**Déclaration des pays africains concernant la Réunion de haut niveau
sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce
des pays les moins avancés**

Nous, représentants des pays africains, réunis à Genève à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés,

Ayant évalué les diverses mesures visant à accélérer le processus de développement de nos pays et à renforcer notre intégration dans le nouveau système économique mondial,

Accueillant avec satisfaction la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés qui sera l'occasion de formuler une approche internationale cohérente et intégrée et d'adopter un cadre pour aider les PMA dans leurs activités liées au commerce et leur permettre ainsi de devenir des nations commerçantes viables.

Désireux, tous ensemble, de faire en sorte que la Réunion de haut niveau puisse atteindre ces objectifs et ait l'impact nécessaire pour renforcer la capacité globale de nos pays de tirer profit des nouvelles possibilités offertes par le système commercial international, déclarons ce qui suit:

1. Nous pensons que les questions que la Réunion de haut niveau doit traiter relèvent de deux catégories très différentes, à savoir: capacité d'offre intérieure et accès aux marchés.

Capacité d'offre intérieure

2. Malgré les divers programmes et mesures de la communauté internationale en faveur de notre croissance et de notre développement, notre faible capacité d'offre limite nos possibilités de bénéficier de la mondialisation et de la libéralisation.

3. Nous sommes convaincus que les mesures destinées à faciliter l'accès à nos grands marchés d'exportation doivent être complétées par une volonté nouvelle de traiter globalement la question des contraintes aux niveaux national et sous-régional qui affectent notre capacité d'offre dans le système commercial international.

4. Dans un premier temps, nous nous sommes engagés à élargir et intensifier nos efforts de réforme dans des domaines comme les politiques macro-économiques et sectorielles, la mise en valeur des ressources humaines, la coopération régionale, l'intégration économique, la gestion des affaires publiques et le renforcement des capacités institutionnelles, ce qui va dans le sens des engagements que nous avons pris dans le cadre de programmes de réforme économique et d'initiatives internationales et régionales comme le *Programme d'action de Paris* et l'*Accord d'Abuja*.

5. Pour que nos réformes nous permettent de nous libérer de ces contraintes, nous devons résoudre nos problèmes endémiques d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'énergie, des télécommunications, des systèmes modernes d'information ainsi que des transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes. Nous notons en particulier que le coût élevé et l'inefficacité de nos systèmes de transport se traduisent par un "droit additionnel", estimé à plus de 20 pour cent, pour nos exportations et limitent gravement notre capacité de concurrence, ce qui décourage les investissements privés.

6. Certains de ces problèmes doivent être résolus dans un cadre sous-régional et/ou régional. Par exemple, la question des coûts élevés de transit entre PMA sans littoral doit être traitée dans le cadre de l'intégration économique régionale ou sous-régionale. Nous demandons donc instamment

que la dimension régionale du renforcement de nos capacités dans les domaines du commerce et du développement ne soit pas éludée.

7. Nous nous félicitons que la Réunion de haut niveau soit axée sur les besoins spécifiques des pays, ce qui facilite une évaluation sérieuse et approfondie des problèmes ainsi que la formulation d'une approche intégrée par les institutions concernées. Toutefois, en ce qui concerne les PMA qui ne sont pas en mesure de faire état de leurs besoins à la Réunion de haut niveau, il faut que les participants s'engagent clairement à mettre en oeuvre un processus approprié qui permette d'évaluer les besoins spécifiques de tous ces pays.

8. Nous tenons à souligner l'importance d'une coordination interorganisations effective dans le cadre de l'approche intégrée destinée à aider les PMA dans leurs activités liées au commerce. Nous lançons donc un appel aux principales organisations et à nos partenaires pour le développement afin qu'ils s'entendent sur la façon de procéder pour appliquer dans la pratique l'approche intégrée.

9. Au-delà de la question du renforcement nécessaire de nos capacités en vue de notre intégration dans le système commercial international, celle de notre participation effective à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, en particulier, aux prochaines négociations sur les nouvelles questions et le programme incorporé se pose également.

10. Nous estimons que la dimension "développement" ne devrait pas être laissée de côté dans ces négociations. C'est pourquoi nous saisissons l'occasion de la Réunion de haut niveau pour attirer l'attention sur le fait que les PMA ont besoin d'une assistance technique pour élaborer une perspective de développement au cours des futures négociations commerciales multilatérales.

Accès aux marchés

11. Nous reconnaissons que le niveau moyen de protection tarifaire sur nos principaux marchés est relativement bas. Néanmoins, il existe des obstacles importants à l'accès dans certains secteurs qui présentent pour nous un intérêt particulier, notamment l'agriculture, les textiles et les vêtements et les produits de la pêche.

12. Les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour exporter les produits de ces secteurs sur nos principaux marchés tiennent aux crêtes tarifaires, à l'érosion des préférences et à la progressivité des droits. En outre, l'accès aux marchés risque d'être menacé sur deux fronts. Il y a premièrement le risque d'un recours abusif à des mesures antidumping, compensatoires ou sanitaires et phytosanitaires et, deuxièmement, la possibilité d'une marginalisation de nos pays du fait de la formation de blocs commerciaux régionaux.

13. Nous avons observé qu'il n'y avait pas encore d'action concrète pour mettre en oeuvre les diverses mesures en faveur des PMA que prévoient les différents Accords repris dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay.

14. Nous estimons que, s'agissant par exemple des arrangements commerciaux préférentiels dans le cadre de la Convention de Lomé ou de la libéralisation plus poussée du commerce en faveur des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les PMA, les pays en développement tout autant que les pays industrialisés doivent adopter une attitude positive à l'égard de nos pays.

15. A ce propos, nous souhaitons appeler l'attention sur les dispositions pertinentes de la Décision de Marrakech sur les mesures en faveur des pays les moins avancés. Nous notons par ailleurs que ces dispositions sont réaffirmées dans la Déclaration ministérielle de Singapour, par laquelle, en particulier les pays développés sont instamment priés de mettre en oeuvre l'Accord sur les textiles et

les vêtements pour améliorer l'accès aux marchés des petits fournisseurs, des nouveaux venus et des PMA.

16. Nous nous félicitons de la proposition du Directeur général de l'OMC d'accorder l'admission en franchise aux produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les PMA. Nous demandons instamment qu'il soit donné suite sans réserve à cette proposition.

17. En ce qui concerne le Système généralisé de préférences (SGP), nous demandons que soit accordé aux PMA un traitement spécial qui leur permette de bénéficier de préférences pour tous les produits passibles de droits, notamment les produits agricoles et les produits provenant des ressources naturelles, les produits industriels tropicaux, le cuir, les chaussures, les textiles et les vêtements.

18. Nous demandons également que soient adoptés des critères convenus au niveau multilatéral en ce qui concerne la gradation par pays et/ou par produit dans le cadre du Système généralisé de préférences et l'assouplissement des règles d'origine existantes de manière à permettre le cumul intégral et global et l'administration souple des prescriptions en matière de documentation et d'expédition. Nous pensons que ces mesures accroîtront la stabilité et la prévisibilité des schémas SGP qui sont susceptibles de créer des conditions favorables à l'établissement d'une base d'exportations viable.

19. En ce qui concerne nos propres progrès sur la voie de la libéralisation qui font partie de l'effort global visant à développer les structures d'incitations afin de renforcer nos capacités d'exportation, nous reconnaissons que nous avons beaucoup mieux réussi à réduire les restrictions quantitatives que les droits de douane, qui restent compris entre 25 et 30 pour cent.

20. A propos de la réduction des droits de douane, nous invitons les participants à la Réunion de haut niveau à se pencher sur le dilemme auquel nous sommes confrontés si l'on en considère l'incidence sur les recettes budgétaires, l'accroissement des déficits fiscaux, l'instabilité macro-économique et la charge que représente pour nous le service de la dette, afin de nous aider à trouver le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Conclusion

21. Pour conclure, nous considérons que la Réunion de haut niveau n'est pas seulement un événement ponctuel ni une simple occasion de proposer un ensemble de mesures intégrées pour aider nos pays à renforcer leurs capacités commerciales. Au contraire, nous estimons qu'elle s'insère dans une nouvelle dynamique internationale visant à accélérer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial.

22. Cela étant, nous pensons qu'après cette Réunion il faudra élaborer un programme d'activités approprié. Ainsi, les grandes organisations, les donateurs, les gouvernements intéressés et les PMA eux-mêmes pourront-ils ensemble maintenir l'impulsion donnée aujourd'hui et passer en revue les propositions découlant de la Réunion, en surveiller l'application, en assurer le suivi et les développer.